



Bruxelles, le 19 juillet 2017

Concerne : paiement groupé des cotisations au GBO

Cher(e) ami(e) gestionnaire,

Nous venons vers vous à propos de la cotisation des médecins des maisons médicales au GBO (groupement belge des omnipraticiens).

Pour rappel, le GBO est le syndicat majoritaire de médecins généralistes du côté francophone. Avec son partenaire francophone, le Monde des Spécialistes (MoDeS) et l'Algemeen Syndicaat der Geneeskundigen van België (ASGB), il fait partie du « Cartel », lequel représente les MG et MS dans une série d'instances importantes, notamment à l'INAMI, au SPF santé publique, à L'Aviq et demain à l'Iriscare et partout où les représentants de MG sont invités à participer à la concertation et à la négociation.

Notre Fédération entretient de longue date des relations étroites avec le GBO. Certains médecins des maisons médicales y sont très actifs, et nous représentent par ce biais dans divers lieux stratégiques. Son Président actuel, Paul DE MUNCK, a travaillé longtemps en maison médicale.

Il va de soi que le GBO défend avec force la médecine générale, et les pratiques groupées. L'autre grande organisation représentative surtout des médecins spécialistes est l'Absym, qui elle défend une vision corporatiste de la médecine et s'oppose depuis toujours avec hargne et mépris au développement des maisons médicales.

Renforcer le GBO est essentiel pour faire entendre notre voix partout où c'est possible, et notamment à la commission nationale médico-mutuelliste et au Comité d'Assurance, là où se partage chaque année le « gâteau » des +/- 8 milliards destinés aux honoraires médicaux.

Le GBO dispose de 2 sources de revenus : les cotisations des membres et une dotation de l'Inami. Concernant cette dernière, il faut savoir qu'elle a été réduite récemment suite à la venue d'une nouvelle organisation de médecins qui n'est représentative en réalité que de la MG au Nord du pays, Alliantie Artsenbelang – Domus Medica (AADM)- il a bien fallu partager le même gâteau mais en trois.

Pour pouvoir poursuivre son travail, le GBO a dès lors besoin plus que jamais d'un maximum de membres payant leur cotisation.

Pour y arriver, nous avons négocié avec le GBO la formule suivante : la maison médicale paye de manière groupée l'ensemble des cotisations de ses médecins, ce qui permet d'obtenir un tarif réduit à 200€ (la cotisation normale est de 250€). Bien entendu on ne peut pas affilier un médecin à une organisation contre son gré : il est donc impératif de, si votre équipe opte pour cette formule,





s'assurer qu'il n'y a pas d'opposition de l'un ou l'autre médecin pour faire partie de la cotisation groupée.

Il est possible aussi que certains de vos médecins aient déjà payé leur cotisation 2017 individuellement : dans ce cas évidemment, il n'y a pas lieu de payer 2 fois...

Si donc vous optez pour cette formule, nous vous invitons à effectuer un seul paiement pour l'ensemble des médecins ayant donné leur accord sur le compte **BE51 0000 1968 7562** du GBO avec la mention suivante : cotisations médecins maison médicale XY.

Parallèlement à ce paiement, il est impératif :

1. d'envoyer un mail au GBO pour qu'il puisse identifier la nature du paiement. Ce mail doit être adressé à : gbocartel@skynet.be et contenir les infos suivantes : nom et adresse de la maison médicale
2. ainsi que pour chaque médecin participant à la cotisation de groupe :
 - Nom et prénom
 - Numéro INAMI
 - Adresse mail
 - Adresse postale privée
 - Montant payé par médecin

Concernant les montants à payer :

- MG agréé de plus de 3 ans de pratique : 200€
- MG en formation (assistants) : 30€
- Médecin agréé de moins de 3 ans : 125€

Nous vous remercions déjà, par cette petite contribution, de permettre au GBO de poursuivre son combat quotidien.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter par mail à l'adresse omariage23@gmail.com, ou encore par tél au 0476/915724.

Cordialement,

Pour la Fédération des maisons médicales,
Olivier Mariage, Permanent Politique

